

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 5 septembre 2024 à 20h00, à la Maison Vallier

Présidence du Conseil général : M. Angelo Chittani

Présences :	Effectif :	29	Sont excusés :	Mme A. de Montmolin
	À l'appel :	22		Mme F. Maire
	Excusés :	5		Mme S. Buratto Martin
	Absents :	2		M. J.-L. Descombes
				M. J.-H. Martin

Sont absents : M. F. Besia
Mme L. de Lima Ribeiro

Sont également présents :

Mme Isabelle Garcia, Présidente du Conseil communal
M. André Grandjean, Vice-Président du Conseil communal
Mme Laila Cinotti, Secrétaire du Conseil communal
M. Ch.-Antoine Evangelista, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Membre du Conseil communal
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal
M. Joel Lobao, apprenti

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance de constitution du 27 juin 2024
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du nouveau règlement général de Commune
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour l'élaboration du nouveau plan d'équipement de la zone des Devins
6. Points en suspens – informations du Conseil communal
7. Divers

1. Correspondance - Appel

M. Angelo Chittani, Président :

Mesdames, Messieurs,

Il est actuellement 20h00.

Je vous souhaite la bienvenue dans cette séance du Conseil général du 5 septembre 2024.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour. Est-ce que l'ordre du jour appelle à des remarques ou des modifications de votre part ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons débiter.

En ce qui concerne la correspondance, nous avons reçu les annonces d'excusés de ce soir. Je passe désormais la parole à Mme G. Pollicino pour l'appel.

Appel selon la liste des présences par Mme G. Pollicino.

À l'appel : 22 personnes présentes, 5 excusées et 2 absentes. La majorité absolue est à 12.

M. Angelo Chittani, Président :

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2024

M. Angelo Chittani, Président :

Est-ce que ce document appelle à des commentaires de votre part? Ce n'est pas le cas, je déclare ce procès-verbal adopté par tous les membres présents. Merci à son autrice ou son auteur.

3. Adoption du procès-verbal de la séance de constitution du 27 juin 2024

M. Angelo Chittani, Président :

Est-ce que ce document appelle à des commentaires de votre part? Pas de commentaires non-plus. Je déclare ce document approuvé par tous les membres présents. Merci à son autrice ou son auteur

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du nouveau règlement général de Commune

M. Angelo Chittani, Président :

Est-ce que l'adoption de ce rapport suscite des commentaires de votre part ? Est-ce que son entrée en matière est combattue ?

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,

Notre groupe regrette que le document fondateur, la colonne vertébrale de notre société communale fasse fi de l'intégration de la moitié de la population et d'années de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous souhaitons donc combattre l'entrée en matière et proposer le renvoi en commission du règlement, afin qu'il ne soit pas uniquement rédigé au masculin générique avec des titres de fonction d'hommes uniquement.

C'est un peu malheureux car sur le fond, les modifications et mises à jour du règlement sont unanimement soutenues et considérées comme de belles avancées démocratiques, à l'instar de la mise en place de suppléances, notamment en commission. C'est un élément d'autant plus fort pour une commune comme Cressier avec des « petites » commissions qui peuvent compter 5 membres. Dans ce cadre, lorsqu'il y a une absence cela équivaut à 20% de représentation populaire en moins

lors du vote. Par extension, cela signifierait qu'au niveau fédéral, le PLR ou le PS ne participerait pas au vote... Ce qui, vous l'avouerez, semble problématique au niveau de notre démocratie.

Ainsi sur le fond, le groupe remercie le Conseil et la commission pour le travail effectué, mais notre groupe a un problème avec la forme et l'article 1.5 du règlement qui propose l'utilisation du masculin générique et qui ne peut pas être accepté par notre groupe. Son refus, par amendement par exemple, nécessiterait d'amender alors pratiquement l'ensemble du texte, dès lors il nous paraît plus judicieux de renvoyer le texte en commission afin de mettre fin à une pratique complètement désuète, voulant que le masculin soit une forme neutre, valant pour les hommes et pour les femmes.

Cette pratique est par ailleurs abolie depuis 2015 au niveau cantonal qui a édicté un règlement, daté du 25 novembre 2015, soit il y a presque dix ans maintenant ! pour l'ensemble des textes officiels. Il existe par ailleurs une directive de la commission législative du Grand Conseil concernant une formulation des actes législatifs qui respecte l'égalité des sexes. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : concrétiser, dans le respect de la langue française, le principe de l'égalité des sexes dans la formulation des textes officiels. C'est ce que l'on appelle le langage épicène.

Je tiens ici à rassurer rapidement les plus sceptiques, il ne s'agit pas d'introduire le point médian ou le iel par exemple, mais uniquement de rédiger nos textes en suivant les recommandations d'usage à savoir : 1) en utilisant les formes neutres (la direction, la présidence) ou 2) en utilisant la forme masculine et la forme féminine (les instituteurs et les institutrices). Aucune autre abréviations, tirets, barre oblique ou autre n'étant tolérés dans la directive de la commission législative. Cette façon de faire est ainsi parfaitement respectueuse de la langue française et de l'égalité des sexes et ne nuisant aucunement la lecture.

Pourquoi cela est si important pour nous ? Car le langage définit la pensée. Si je vous dis « ne pensez surtout pas à un marteau », l'image d'un marteau sera présente dans votre esprit. Cet aspect est particulièrement fort, pour nous politiciennes et politiciens à l'heure où la vocation pour la chose publique s'essouffle et où nous devons favoriser les aspirations et créer des vocations auprès des jeunes générations. Et donc, si nous disons et répétons « le président », peu d'entre nous aurons l'image de jeune femme. Et cela nuit au besoin de modèle et de pouvoir s'identifier.

L'expérience a été menée en France, en 2003, en posant la question aux passants de savoir qui serait le meilleur candidat au poste de premier ministre ? Environ 15% des noms proposés spontanément étaient des candidates. Ce taux a été multiplié par 3 lorsque la question était posée de manière égalitaires. « qui serait le meilleur candidat ou la meilleure candidate ». L'usage du masculin seul n'est donc pas neutre et il induit des biais dans notre représentation du monde.

Bref, notre langage reflète notre pensée et notre vision du monde. De nombreuses communes qui ont révisé récemment leur règlement général ont opté pour aller dans le sens de l'égalité des femmes et des hommes, des recommandations sont prises au niveau cantonal mais aussi dans la plupart des institutions publiques et parapubliques. Pour notre groupe, il est exclu que notre commune envoie un message aussi contraire au plus que jamais nécessaire élan vers l'égalité et nous voterons pour le renvoi en commission, afin que le texte puisse être adapté, simplement et conformément aux recommandations et à la langue française. Ne sachant actuellement pas quand ce règlement pourra entrer en vigueur, le début de la législature étant déjà là, il n'y a donc aucun dommage à finaliser le document ultérieurement, ce que nous pensons faisable à relativement court terme

Merci pour votre attention.

M. Angelo Chittani, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Non, ce n'est pas le cas.

Je propose donc que ce renvoi à la commission pour la revue du texte soit voté.

Je vous demande donc : Qui est d'accord pour le renvoi à la Commission pour la revue du texte précité ?

Le renvoi à la commission a été voté favorablement pour 11 voix, 9 contre et une abstention.

Est-ce que suite à ce vote, le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Non, très bien. Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour.

<p style="text-align: center;">5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour l'élaboration du nouveau plan d'équipement de la zone des Devins</p>
--

M. Angelo Chittani, Président :

Est-ce que l'entrée en matière est combattue ? Non. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Je réponds aux questions qui viendront.

M. Angelo Chittani, Président :

Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour l'élaboration du nouveau plan d'équipement de la zone des Devins. Cet objet a par ailleurs été inscrit au budget des investissements 2024 pour un montant de CHF 200'000.-.

Le plan d'équipement est un instrument indispensable pour planifier la viabilisation de la zone avec les différents services nécessaires à l'aménagement et pour permettre de garantir l'accès et l'équipement à chaque parcelle en respectant les normes en vigueur.

Le mandat pour l'élaboration de ce plan d'équipement a été confié à GVH, ceci après une procédure de soumission adressée sur invitation à 3 sociétés neuchâteloises.

Quant au calendrier, le but consiste à pouvoir valider ce plan d'équipement de la zone des Devins en même temps que le PAL. A préciser encore que le coût lié à l'élaboration du plan d'équipement sera refacturé au Prorata aux futurs acquéreurs, ceci en même temps que les taxes d'équipement à leur charge. Pour toutes ces raisons, c'est à l'unanimité que les membres de la commission financière préavisent favorablement l'arrêté soumis.

M. Angelo Chittani, Président :

Merci. Est-ce qu'une autre commission souhaite s'exprimer ?

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission PAL s'est réunie le mardi 27 août pour préavisier la présente demande de crédit. La commission rappelle ici l'importance pour le développement futur et les opportunités offertes par la présence d'un pôle de développement économique sur notre territoire.

Dans ce cadre, et afin de préparer au mieux et de ne pas retarder le processus d'installations d'éventuelles entreprises à haute valeur ajoutée sur notre territoire, la commission soutient à l'unanimité le lancement des études qui permettront de préciser les besoins en équipement de mobilité ou d'énergie mais aussi de préciser la répartition des charges entre commune et propriétaires.

La commission a préavisé à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Angelo Chittani, Président :

Est-ce qu'un groupe souhaite s'exprimer ?

Mme N. Ecoffey :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Après avoir analysé les documents relatifs à la demande de crédit de CHF 150'000.- pour l'élaboration du nouveau plan d'équipement de la zone des Devins, le groupe PLR soutient cette demande. En effet celle-ci paraît utile, proportionnée et judicieuse, d'autant plus que ce crédit avait déjà été prévu au budget et ce, pour un montant plus élevé que celui de la demande en question.
Merci pour votre attention.

M. Angelo Chittani, Président :

Merci. Est-ce qu'un autre groupe souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je passe donc à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. A. Chittani

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Nous passons au point 6.

6. Points en suspens – informations du Conseil communal
--

M. Angelo Chittani, Président :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. Ch.-A. Evangelista, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Une première information concernant des travaux qui sont actuellement en cours au collège de Cressier. On installe le chauffage à distance (CAD) et ces dernières semaines, la chaudière a été démontée, le boiler donc déconnecté et des modifications dans les conduites sont en cours jusqu'à la connexion qui sera prochainement faite, donc définitive par le chauffage à distance. Dans ces conditions et sur les travaux qui sont réalisés sur les conduites, nous avons décidé d'informer l'école qu'il n'était, pour l'instant plus possible de consommer l'eau du robinet par mesure de sécurité. Nous avons mis à disposition des élèves et des enseignants des bouteilles d'eau et un contrôle quotidien est réalisé par le concierge, afin juste de garantir que l'on ait toujours assez d'eau. On a pas envie d'acheter trop d'eau, pour pas qu'il ne nous en reste plein à la fin. Il y a assez d'eau encore pour demain, mais lundi il y aura une nouvelle livraison d'eau.

Comme deuxième point, pour votre information, on a eu une intervention d'urgence samedi passé. A 20h30, on a été informé d'une fuite d'eau sur la route de Neuchâtel au niveau du passage piéton, entre le magasin Emmaüs et le bâtiment rose (anciennement restaurant du chasseur). Donc l'eau sortait simplement du goudron. Donc une intervention d'urgence par Eli 10, puis par l'entreprise Facchinetti a été faite. On a dû creuser pour trouver la conduite percée. Ceci nous a amené jusqu'à tard dans la nuit, environ 2h, 2h30. Les raisons de cette fuite sont dues aux conduites vieillissantes. C'est une conduite qui a environ 70, 80 ans et dans le métal, on a un phénomène qui peut se produire, c'est du feuilletage dû à l'oxydation et tout d'un coup ça lâche. Le trou était plus grand qu'une pièce de CHF 5.-. Donc il a fallu intervenir rapidement. Parce que évidemment, les habitations n'avaient plus d'eau. Je vous remercie pour votre attention.

M. Angelo Chittani, Président :

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ?

M. J. Veillard, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Un petit mot concernant la rentrée scolaire. Nous avons pour le collège primaire 154 élèves qui sont venus, dont 46 élèves en première et deuxième Harmos, ce qui fait 2 classes de 23. Pour les autres classes, ils sont entre 16 et 20 élèves.

Pour le C2T, ils sont une soixantaine, je n'ai pas encore reçu les chiffres précis. Voilà, je vous remercie.

M. Angelo Chittani, Président :

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ?

Mme. L. Cinotti, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Une information concernant l'impression des documents qui vous sont remis par la commune. Que ce soit pour la préparation de certaines commissions, comme pour le budget, les comptes ou ce qui

concerne certains documents qui sont envoyés. Dorénavant, ils seront envoyés uniquement par e-mail. Par contre, pour ceux qui le souhaitent, il y aura la possibilité de venir à la commune, et la commune les imprimera quand même, sur demande. L'idée étant de diminuer le papier et de réduire les coûts. Parce qu'en visant mes premières factures, en voyant cela, je me suis dit, là c'est assez facile d'économiser et de l'argent et des timbres postes. Donc n'hésitez pas, pour ceux qui le souhaitent, il y a toujours possibilité, soit de les consulter à la Commune, si c'est juste pour en prendre connaissance ou de se les faire imprimer. Mais au moins cela ne sera pas relié, etc. Donc ça c'est le premier point.

Dans le même ordre idée, pour ceux qui sont propriétaires, vous avez reçu récemment la facture d'eau, qui arrive par courrier. Donc celle-là, elle va continuer d'arriver par courrier, à moins que vous souscriviez à « e-Bill ». Donc ça c'est valable pour vous mais aussi pour toutes les connaissances que vous avez. Rappelez-leur qu'il existe cet e-Bill. On va encore peut-être le remettre une fois sur les factures, parce que peut-être que tout le monde ne le sait pas. Mais si cela peut éviter de la mise sous pli, de l'impression et des envois, cela est bien pour tout le monde. Pour les déchets ménages c'est évidemment pareil. Tout ce qui est facture qui vient de la commune, du moment que vous souscrivez à e-Bill, cela vient directement dans votre e-Banking. Merci.

M. Angelo Chittani, Président :

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ?

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Plusieurs d'entre vous se pose régulièrement la question : Mais où en est le projet « protection contre les crues » ?

Alors, le dossier a été travaillé avec SD ingénierie SA, notre mandataire ainsi que le Service des ponts et chaussées (SPCH) et plus particulièrement l'Office des cours d'eau et des dangers naturels.

Ce dossier a été transmis par la Cheffe de ce département, Madame Myriam Robert, à la Confédération. Et maintenant, on attend le retour de la Confédération, pour potentiellement, à un moment donné, vous faire une présentation de ce qu'il aura été décidé.

Ensuite, j'ai une information concernant la rénovation de la Cuisine du collège. Cela a été fait durant les vacances scolaires. C'est à bout touchant, il reste quelques petits détails. Mais elle est terminée. Voilà, merci.

M. Angelo Chittani, Président :

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose donc de passer au point 7.

7. Divers

M. Angelo Chittani, Président :

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

